



# L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE 2021

MISE À JOUR SELON LES ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS  
RÉCENTS



---

# L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

## MISE À JOUR SELON LES ÉVÉNEMENTS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

*L'Union européenne et ses États membres ont signé en juin 2017 un plan stratégique esquissant les grandes lignes de la future politique européenne de développement. En réaffirmant avec force l'éradication de la pauvreté comme l'objectif premier de la politique européenne de coopération, le nouveau « Consensus Européen pour le Développement » a intégré les dimensions économiques, sociale et environnementale du développement durable et aligné l'action européenne dans le domaine du développement sur l'Agenda 2030.*

*Cet important document stratégique a adopté une approche globale des moyens de mise en œuvre, associant l'aide au développement classique à d'autres ressources, et prévoit des partenariats mieux adaptés avec un large éventail de parties prenantes, y compris la société civile.*

*Ainsi, l'Agenda 2030 et le nouveau « Consensus Européen sur le Développement » ont par conséquent reconnu la nécessité de partenariats multipartites plus solides et plus inclusifs. S'engager avec les Organisations de la Société Civile (OSC), par le dialogue et le soutien, constitue un pilier clé de ces approches.*

*Pour traduire son engagement politique en action concrète, l'UE a décidé de développer des « Feuilles de Route » envers la société civile. Ces documents représentent une analyse européenne cohérente et partagée du panorama de la société civile et visent à améliorer l'impact, la prévisibilité, la visibilité et la cohérence entre le dialogue de l'UE, les différents secteurs politiques et le soutien opérationnel.*

*L'UE est aujourd'hui le premier donateur mondial pour les OSC locales dans les pays partenaires. Ce partenariat sera renforcé par le nouvel Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale NDICI-Global Europe avec une dotation budgétaire d'environ 3 milliards d'euros pour la période 2021-2027.*

---

## **LE CONTEXTE IVORIEN**

Dans le contexte politique ivoirien, malgré le fait que la nouvelle Constitution du 08 novembre 2016 dans son article 26 reconnaît la société civile en tant que « une des composantes de l'expression de la démocratie », sa contribution au développement économique, social et culturel du pays est loin d'être effective et efficace.

En fait, bien que l'un des traits frappants de la société civile ivoirienne soit sa grande richesse et sa diversité au regard des secteurs d'intervention, son organisation et sa structuration continuent de souffrir d'un ensemble de faiblesses structurelles comme une faible spécialisation, une gouvernance interne instable ainsi qu'une dépendance à l'aide extérieure. Cela l'empêche donc de jouer pleinement son rôle d'acteur de développement, légitime et compétent, et surtout de partenaire de l'État pour le suivi et le contrôle de l'action publique.

## **LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMENT ELLE EST LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'UE DANS LE PAYS ET À L'AGENDA 2030**

L'Union européenne continuera à s'engager afin de convertir les organisations de la société civile des acteurs légitimes, compétents et influents dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, la protection des droits humains, la promotion des libertés publiques ainsi que dans la lutte contre le changement climatique et la prévention des conflits.

Cela constitue la colonne vertébrale de l'action extérieure de l'Union européenne et se base sur un patrimoine de valeurs fondamentales que l'UE partage avec la Côte d'Ivoire. Cette importance est clairement reflétée dans le prochain cycle de coopération UE 2021-2027, ainsi que par les stratégies de coopération des Etats membres au niveau bilatéral.

---

Par ailleurs, ces actions de soutien seront guidées par les ODD de l'agenda 2030, le nouveau « *Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie 2021-2024* » de mars 2020 et seront alignées aux priorités du « *Plan d'action III sur l'égalité entre les hommes et les femmes* » adopté en novembre 2020.

Elles prendront également en compte les priorités du nouveau Plan National de Développement (PND) 2021-2025 que la Côte d'Ivoire a adopté avec une perspective visant à accélérer la trajectoire d'une croissance plus inclusive et fondée sur une transformation structurelle de l'économie.

Ce soutien renouvelé de l'UE et de ses Etats membres se déclinera autour des 3 priorités :

- Promouvoir un environnement propice en appuyant la réforme et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel de la vie associative ;
- Soutenir la mise en œuvre d'un dialogue structuré entre les Organisations de la Société Civile et les services de l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025, avec la coopération des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Renforcer les capacités organisationnelles des OSC en tant qu'acteurs de bonne gouvernance, en prenant en compte la dimension locale et avec une attention particulière à la protection des droits humains, à la promotion des libertés publiques et à la lutte contre le changement climatique.

**Avenue Terrasson de Fougères, Immeuble Union européenne**

**01 BP 1821 Abidjan 01**

**[delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu](mailto:delegation-cote-divoire@eeas.europa.eu)**

**[https://eeas.europa.eu/delegations/c%C3%B4te-divoire\\_fr](https://eeas.europa.eu/delegations/c%C3%B4te-divoire_fr)**